

4.1.1 Séance de sélection des joueurs

Une séance de sélection est nécessaire lorsqu'il y a plus d'une équipe à composer au sein d'une même division et d'une même classe. Lorsque la séance de sélection se tient, la procédure suivante doit être suivie :

Elle doit se faire sous la supervision d'un membre du Conseil d'administration de qui relèvent les équipes concernées (région ou territoire de recrutement). L'équilibre des équipes doit se faire au plus tard au 5^e match.

Dans tous les cas, un rapport écrit de cette séance de sélection doit être déposé à la région. Le rapport doit être signé par les entraîneurs et le responsable de l'organisation ou de l'association.

Tous les joueurs non réclamés par les équipes de classe supérieure doivent être inclus à chaque année dans cette séance de sélection.

Chaque équipe à être formée doit choisir à tour de rôle un joueur jusqu'à l'épuisement de la liste des joueurs admissibles à la sélection.

4.1.2 Équipes équilibrées

Lorsque plus d'une équipe sont formées pour une division et classe données dans une même organisation ou association, les dites équipes doivent obligatoirement être équilibrées et évoluer l'une contre l'autre durant toute la saison afin de favoriser une compétition équitable entre les équipes dans une même ligue ou d'une même section.

Cette responsabilité relève de l'organisation ou de l'association concernée. Cependant, en cours de saison, la région a le pouvoir d'exiger un rééquilibrage des équipes dans le cas d'une différence significative entre les équipes d'une même organisation ou association qui évoluent au sein d'une même ligue.

4.2 Tableau de classification

4.2.1 Classification Novice A - B - C

Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits incluant les gardiens de but dans la division Novice par territoire de recrutement accepté par la région, la classification A, B, C pour la division Novice correspond au tableau ci-dessous.

Tableau Novice A – B – C											
Nombre de joueurs Novice	19	20	31	46	61	76	91	106	121	136	
	-	30	45	60	75	90	105	120	135	150	
Nombre d'équipes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Classes	A	1	1	1	1	2	2	2	2	3	3
	B		1	1	2	2	2	3	3	3	4
	C			1	1	1	2	2	3	3	3

Nombre de joueurs		151	166	181	196	211	226	241	256	271	286
Novice		165	180	195	210	225	240	255	270	285	300
Nombre d'équipes		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Classes	A	3	4	4	4	5	5	5	6	6	6
	B	4	4	5	5	5	6	6	6	7	7
	C	4	4	4	5	5	5	6	6	6	7

A. Une organisation ou une association peut surclasser une ou des équipes dans la classe supérieure.

B. En début de saison, le nombre de joueurs composant les équipes simple lettre doit être réparti en nombre égal ou plus élevé dans la classe supérieure et entre les dites équipes qui sont prévues au tableau de classification.

Cependant, en cours de saison, il sera permis à une équipe d'avoir un écart de plus ou moins un joueur entre les équipes de classe A et B ou une équipe de classe B et C.

4.2.2 Classification Atome BB - CC et simple lettre

Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits incluant les gardiens de but dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, la classification BB, CC, A, B, C pour la division Atome correspond au tableau ci-dessous. Pour les classes BB et CC les données sont celles basées sur l'année précédente et pour les classes A, B et C sont celles basées sur les données de l'année en cours.

Équipe double lettre

Tableau Atome BB - CC											
Nombre de joueurs	19	20	31	46	61	76	91	106	121	136	151
Atome	-	30	45	60	75	90	105	120	135	150	165
Classes	BB						1	1	1	1	1
	CC			1	1	1	1	1	1	1	2
Nombre de joueurs	166	181	196	211	226	241	256	271	286	301	316
Atome	180	195	210	225	240	255	270	285	300	315	330
Classes	BB	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	CC	2	1	1	2	2	2	2	2	3	3

Équipe simple lettre

Tableau Atome A - B - C											
Nombre de joueurs	19	20	31	46	61	76	91	106	121	136	
Atome	-	30	45	60	75	90	105	120	135	150	
Nombre d'équipes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Classes	A	1	1	1	1	2	2	2	2	3	3
	B		1	1	2	2	2	3	3	3	4
	C			1	1	1	2	2	3	3	3
Nombre de joueurs	151	166	181	196	211	226	241	256	271	286	
Atome	165	180	195	210	225	240	255	270	285	300	
Nombre d'équipes	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
Classes	A	3	4	4	4	5	5	5	6	6	6
	B	4	4	5	5	5	6	6	6	7	7
	C	4	4	4	5	5	5	6	6	6	7

- A. Dès que la formation des équipes BB et CC est complétée dans un territoire de recrutement, chaque organisation ou association de ce territoire établit par la suite, s'il y a lieu, le nombre d'équipes simple lettre à être formées selon le tableau ci-dessus.
- B. Une organisation ou une association qui n'adhère pas selon le tableau de classification dans une division donnée, à un territoire de recrutement BB ou CC, lorsqu'elle doit le faire, doit ajouter au nombre déjà prévu un minimum de :
- i) Deux (2) équipes CC par équipe BB qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.
 - ii) Deux (2) équipes A par équipe CC qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.
- C. Une organisation ou une association peut surclasser une ou des équipes dans la classe supérieure.
- D. En début de saison, le nombre de joueurs composant les équipes simple lettre doit être réparti en nombre égal ou plus élevé dans la classe supérieure et entre les dites équipes qui sont prévues au tableau de classification.

Cependant, en cours de saison, il sera permis à une équipe d'avoir un écart de plus ou moins un joueur entre les équipes de classes A et B ou une équipe de classes B et C.

4.3 Classification Pee-wee, Bantam, Midget

4.3.1 Classification Pee-wee BB - CC - A - B - C

Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits incluant les gardiens de but dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, la classification BB, CC, A, B et C pour la division Pee-wee correspond au tableau ci-dessous. Pour les classes BB et CC les données sont celles basées sur l'année précédente (excluant les joueurs AA) et pour les classes A, B et C, sont celles basées sur les données de l'année en cours.

Équipe double lettre

Tableau Pee-wee BB - CC												
Nombre de joueurs Pee-wee		19	20	35	52	69	86	103	120	137	154	171
		-	34	51	68	85	102	119	136	153	170	187
Classes	BB							1	1	1	1	1
	CC			1	1	1	1		1	1	1	2
Nombre de joueurs Pee-wee		188	205	222	239	256	273	290	307	324	341	358
		204	221	238	255	272	289	306	323	340	357	374
Classes	BB	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	CC	2	1	1	1	2	2	2	2	2	3	3

Équipe simple lettre

Tableau Pee-wee A - B - C												
Nombre de joueurs Pee-wee		19	20	31	46	61	76	91	106	121	136	
		-	30	45	60	75	90	105	120	135	150	
Nombre d'équipes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Classes	A	1	1	1	2	2	2	2	3	3	3	
	B		1	2	1	2	3	3	3	4	4	
	C				1	1	1	2	2	2	3	
Nombre de joueurs Pee-wee		151	166	181	196	211	226	241	256	271	286	
		165	180	195	210	225	240	255	270	285	300	
Nombre d'équipes		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
Classes	A	4	4	4	5	5	5	6	6	6	7	
	B	4	4	5	5	5	6	6	6	7	7	
	C	3	4	4	4	5	5	5	6	6	6	

- A. Dès que la formation des équipes BB et CC est complétée dans un territoire de recrutement, chaque organisation ou association de ce territoire établit par la suite, s'il y a lieu, le nombre d'équipes simple lettre à être formées selon le tableau ci-dessus.
- B. Une organisation ou une association qui n'adhère pas selon le tableau de classification dans une division donnée, à un territoire de recrutement BB ou CC, lorsqu'elle doit le faire, doit ajouter au nombre déjà prévu un minimum de :
 - i) Deux (2) équipes CC par territoire BB qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.
 - ii) Deux (2) équipes A par territoire CC qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.
- C. Si dans une région, ou si dans un territoire d'une région, il n'y a pas d'équipe de classe AA dans une division donnée, le premier niveau double lettre sera la classe BB et ce territoire de recrutement devra respecter le bassin maximum de la classe CC, soit 102, tel que présenté dans le tableau de classification.
- D. Une organisation ou une association peut surclasser une ou des équipes dans la classe supérieure.
- E. En début de saison, le nombre de joueurs composant les équipes simple lettre doit être réparti en nombre égal ou plus élevé dans la classe supérieure et entre les dites équipes qui sont prévues au tableau de classification.
Cependant, en cours de saison, il sera permis à une équipe d'avoir un écart de plus ou moins un joueur entre les équipes de classes A et B ou une équipe de classes B et C.

4.3.2 Classification Bantam BB - CC - A - B

Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits incluant les gardiens de but dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, la classification BB, CC, A et B pour la division Bantam correspond au tableau ci-dessous. Pour les classes BB et CC les données sont celles basées sur l'année précédente (excluant les joueurs **AAA-AA**) et pour les classes A et B, sont celles basées sur les données de l'année en cours.

Une région pourra permettre à une association ou organisation d'inverser le nombre d'équipes de la classe A à la classe B lorsque les critères suivants sont respectés :

- A. L'association ou l'organisation doit participer et contribuer au territoire de recrutement **AAA-AA**, BB et CC (103 joueurs et plus).
- B. L'association ou l'organisation doit contribuer au BB et au CC ou faire un BB et CC. Dans les circonstances, l'inversion des classes A et B sera permis pour le nombre d'équipes impaires débutant à cinq (5) équipes.

Équipe double lettre

Tableau Bantam BB - CC											
Nombre de joueurs Bantam		19	20	35	52	69	86	103	120	137	154
		-	34	51	68	85	102	119	136	153	170
Classes	BB							1	1	1	1
	CC			1	1	1	1	1	1	1	1
Nombre de joueurs Bantam		171	188	205	222	239	256	273	290	307	324
		187	204	221	238	255	272	289	306	323	340
Classes	BB	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
	CC	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2

Équipe simple lettre

Tableau Bantam A - B											
Nombre de joueurs Bantam		19	20	35	52	69	86	103	120	137	154
		-	34	51	68	85	102	119	136	153	170
Nombre d'équipes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Classes	A	1	1	1	2	3	3	4	4	5	5
	B		1	2	2	2	3	3	4	4	5
Nombre de joueurs Bantam		171	188	205	222	239	256	273	290	307	324
		187	204	221	238	255	272	289	306	323	340
Nombre d'équipes		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Classes	A	6	6	7	7	8	8	9	9	10	10
	B	5	6	6	7	7	8	8	9	9	10

- A. Dès que la formation des équipes BB et CC est complétée dans un territoire de recrutement, chaque organisation ou association de ce territoire établit par la suite, s'il y a lieu, le nombre d'équipes simple lettre à être formées selon le tableau ci-dessus.
- B. Une organisation ou une association qui n'adhère pas selon le tableau de classification dans une division donnée, à un territoire de recrutement BB ou CC, lorsqu'elle doit le faire, doit ajouter au nombre déjà prévu un minimum de :
- i) Deux (2) équipes CC par territoire BB qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.
 - ii) Deux (2) équipes A par territoire CC qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.

- C. Si dans une région, ou si dans un territoire d'une région, il n'y a pas d'équipe de classe **AAA-AA** dans une division donnée, le premier niveau double lettre sera la classe BB et ce territoire de recrutement devra respecter le bassin maximum de la classe CC, soit 102, tel que présenté dans le tableau de classification.
- D. Une organisation ou une association peut surclasser une ou des équipes dans la classe supérieure.
- E. En début de saison, le nombre de joueurs composant les équipes simple lettre doit être réparti en nombre égal ou plus élevé dans la classe supérieure et entre les dites équipes qui sont prévues au tableau de classification.
- Cependant, en cours de saison, il sera permis à une équipe d'avoir un écart de plus ou moins un joueur entre les équipes de classes A et B.

4.3.3 Classification Midget AA - BB - A - B

Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits incluant les gardiens de but dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, la classification AA, BB, A et B pour les divisions Midget correspond au tableau ci-dessous. Pour les classes AA et BB les données sont celles basées sur l'année précédente et pour les classes A et B, sont celles basées sur les données de l'année en cours.

Équipe double lettre

Tableau Midget AA - BB											
Nombre de joueur Midget		19	20	35	52	69	86	103	120	137	154
		-	34	51	68	85	102	119	136	153	170
Classes	AA							1	1	1	1
	BB			1	1	1	1	1	1	1	1
Nombre de joueur Midget		171	188	205	222	239	256	273	290	307	324
		187	204	221	238	255	272	289	306	323	340
Classes	AA	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
	BB	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2

Équipe simple lettre

Tableau Midget A - B											
Nombre de joueurs Midget		19	20	35	52	69	86	103	120	137	154
		-	34	51	68	85	102	119	136	153	170
Nombre d'équipes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Classes	A	1	1	1	2	3	3	4	4	5	5
	B		1	2	2	2	3	3	4	4	5

- A. Dès que la formation des équipes **AAA-AA** et **BB** est complétée dans un territoire de recrutement, chaque organisation ou association de ce territoire établit par la suite, s'il y a lieu, le nombre d'équipes simple lettre à être formées selon le tableau ci-dessus.
- B. Une organisation ou une association qui n'adhère pas selon le tableau de classification dans une division donnée, à un territoire de recrutement **AA** ou **BB**, lorsqu'elle doit le faire, doit ajouter au nombre déjà prévu un minimum de :
- i) Deux (2) équipes **BB** par territoire **AAA-AA** qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.
 - ii) Deux (2) équipes **A** par territoire **BB** qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.
- C. Une organisation ou une association peut surclasser une ou des équipes dans la classe supérieure.
- D. En début de saison, le nombre de joueurs composant les équipes simple lettre doit être réparti en nombre égal ou plus élevé dans la classe supérieure et entre les dites équipes qui sont prévues au tableau de classification.
- Cependant, en cours de saison, il sera permis à une équipe d'avoir un écart de plus ou moins un (1) joueur entre les équipes de classes **A** et **B**.

4.3.4 Classification Junior A - B

Tableau Junior A - B										
Nombre de joueurs Junior	19	20	35	52	69	86	103	120	137	154
	-	34	51	68	85	102	119	136	153	170
Nombre d'équipe	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Classes	A	1	1	1	2	3	3	4	4	5
	B		1	2	2	2	3	3	4	4

4.4 Classification Junior AA

4.4.1 Hockey masculin

Tableau AA	
Bassin de recrutement maximum par division	
Division	Junior
Nombre de joueurs	100

- i) Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, le tableau de classification **AA** ci-dessus correspond aux critères suivants :